



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonction publique et réforme de l'Etat : structures administratives

Question écrite n° 53234

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui indiquer s'il est exact que le comité médical supérieur ne s'est pas réuni depuis le mois d'avril dernier, faute d'un médecin coordonateur. Il lui demande quelles sont les conséquences, notamment financières, d'un tel dysfonctionnement pour les enseignants qui attendent l'avis obligatoire de cet organisme pour bénéficier de leurs droits à congé maladie.

Texte de la réponse

Le comité médical supérieur, placé auprès de la direction générale de la santé, est une instance dont l'organisation et le fonctionnement relèvent du ministère de l'emploi et de la solidarité. Le dysfonctionnement actuel de cette instance pénalise les personnels enseignants et non enseignants du ministère de l'éducation nationale au même titre que tout autre agent relevant de la fonction publique. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité vient d'être saisie, par mes soins, de ce problème, afin qu'une solution puisse rapidement être apportée à cette situation préoccupante.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53234

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6299

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 970